

Mamoudzou, le 12 décembre 2022

Le Recteur de L'académie de Mayotte

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Affaire suivie par :
Aminata SAID HASSANI
Email : l.dec3@ac-mayotte.fr
Poste : 0269619206

Objet : Organisation de la session du DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française) scolaire du 8 juin 2023

Le DELF est délivré par FEI (France Education International), établissement qui fait l'objet d'une convention avec le Ministère de l'Education Nationale. Il permet d'attester d'un niveau de maîtrise en langue française écrite et orale, sur 3 niveaux référencés par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) : A1, A2 et B1.

J'ai chargé les services du rectorat (DEC et CASNAV) de mettre en place l'organisation de cet examen.

La session du **DELF scolaire** pour l'année 2023 sera organisée le **8 juin 2023 à partir de 9h30** pour les **niveaux A1, A2 et B1** conformément au calendrier national. Pour l'Académie de Mayotte, le DELF est proposé aux élèves allophones nouvellement arrivés en France scolarisés de la 4^{ème} à la Terminale inscrits dans les collèges et les lycées **depuis deux ans maximums**.

Cet examen s'inscrit pleinement dans une démarche de valorisation des compétences en langue française pour des élèves en situation d'allophonie. Il représente à la fois un objectif à atteindre pour les jeunes nouvellement arrivés, mais aussi le résultat d'un engagement réel dans leur scolarité. Ainsi, les élèves allophones nouvellement arrivés pris en charge en dispositif UPE2A aussi bien que ceux en inclusion totale peuvent être présentés à l'examen.

En plus du DNB/CFG, les élèves de Troisième peuvent également être inscrits à l'examen du DELF car cela leur donne l'occasion d'obtenir un diplôme officiel attestant de leur maîtrise du français.

L'objectif de cet examen est de mettre le candidat en réussite et cela nécessite donc qu'il soit inscrit dans le niveau qui sera à sa portée au 8 juin 2023. Pour ce faire, le candidat doit être évalué et dûment préparé.

L'équipe du CASNAV est à disposition des établissements pour les accompagner dans l'organisation et la préparation du DELF Scolaire.

Modalités d'inscription

Les inscriptions des candidats pour la session du **8 juin 2023** se dérouleront **le mardi 10 janvier 2023 au mardi 31 janvier 2023 via l'application GAEL**. Elles sont faites par les établissements.

<https://gael.france-education-international.fr/Account/Profile>

Modalités d'organisation :

L'organisation du DELF scolaire est coordonnée par le CASNAV et par les services académiques d'examens et

concours (DEC) en lien avec les établissements.

Tous les élèves inscrits au DELF scolaire passeront les épreuves écrites et orales dans leur établissement. Chaque collège ou lycée inscrivant des candidats est donc centre d'examen.

Les convocations des candidats aux épreuves écrites et orales seront adressées par la DEC au chef d'établissement pour remise aux candidats.

Pour d'éventuelles demandes d'informations, vous voudrez bien contacter :

- *Pour des questions d'ordre administratif*

SAID-HASSANI Aminata, DEC	0269619206	dec3.dnb-cfg@ac-mayotte.fr
---------------------------	------------	--

- *Pour des questions d'ordre organisationnel ou pédagogique*

Chloé LABOISNE	0269633366	casnav@ac-mayotte.fr
----------------	------------	--

Le Recteur

